

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Commissariat général  
au développement durable

### **Décision du 29 mars 2018 portant évocation de l'étude d'impact du projet de dragages d'entretien dans la rade de Lorient et de clapage des sédiments de qualité immergeable et délégation de compétence à l'autorité environnementale du CGEDD**

NOR : TRED1809203S

Par décision du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 29 mars 2018, prise en application du 2° du I et du dernier alinéa du 3° du I de l'article R. 122-6 du code de l'environnement :

- relève du ministre d'État, compte tenu des forts enjeux environnementaux du projet et de l'expertise nécessaire pour les analyser, l'avis sur l'étude d'impact du projet de dragages d'entretien dans la rade de Lorient et de clapage des sédiments de qualité immergeable ;
- est déléguée à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) la compétence pour se prononcer sur ce projet, compte tenu du fait qu'elle ait déjà rendu des avis sur des projets similaires.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.